



## Conseil d'administration

319<sup>e</sup> session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/WP/GBC/INF/1

Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration  
et de la Conférence internationale du Travail

WP/GBC

**POUR INFORMATION**

## Examen de l'application de la réforme du Conseil d'administration: pistes de réflexion

**Résumé:** On trouvera dans le présent document une liste de thèmes ou de questions proposée au Bureau pour faciliter les préparatifs d'une analyse approfondie de la réforme du Conseil d'administration aux fins de la discussion qui doit avoir lieu en mars 2014. Cette liste ne se veut pas exhaustive mais vise à stimuler la discussion et à permettre aux membres du Conseil d'administration de contribuer à lui donner sa forme définitive.

**Unité auteur:** Bureau du Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme (DDG/MR).

**Documents connexes:** GB.310/9/1.



## Considérations générales

1. Sur recommandation du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail (WP/GBC), le Conseil d'administration, à sa 310<sup>e</sup> session (mars 2011), a adopté un paquet de réformes<sup>1</sup> et a décidé que sa nouvelle structure serait mise en place, à titre expérimental, à sa 312<sup>e</sup> session (novembre 2011).
2. Comme l'avait souligné le groupe de travail, aucun paquet de réformes n'est le gage d'une parfaite efficacité, et il avait alors été admis que des ajustements ultérieurs pourraient s'avérer nécessaires. Aussi le Conseil d'administration avait-il décidé que, à l'issue d'une période de mise en œuvre, l'on ferait le point de la situation en vue de procéder à d'éventuelles modifications. Il avait été convenu que le Conseil d'administration examinerait l'application du paquet de réformes en 2013.
3. Au cours du processus menant à l'élaboration de l'ordre du jour de la 319<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (octobre 2013), les membres du Groupe de sélection ont demandé au Bureau de préparer pour cette session un document d'information présentant une liste de thèmes ou de questions visant à faciliter l'examen, dans la perspective d'une analyse approfondie qui aurait lieu en mars 2014. Le Bureau a été invité à engager des consultations informelles sur l'établissement de cette liste.
4. La liste de questions ci-jointe ne se veut donc pas exhaustive mais vise à stimuler la discussion et à permettre aux membres du Groupe consultatif basé à Genève<sup>2</sup> de contribuer à lui donner sa forme définitive.
5. On trouvera dans l'encadré ci-après un résumé des principes directeurs qui ont présidé à la réforme du Conseil d'administration ainsi que des quatre grands piliers sur lesquels repose le paquet de réformes adopté en mars 2011.
6. L'objet de l'examen est de déterminer s'il est nécessaire d'apporter de nouvelles améliorations, mais il y a lieu de noter que les trois groupes de mandants ont souligné l'impact globalement positif de cette réforme, notamment en ce qui concerne les points suivants:
  - pleine association des membres du Conseil d'administration aux délibérations et à la prise de décisions dans le cadre d'une plénière continue;
  - engagement plus actif de toutes les parties dans le processus d'établissement de l'ordre du jour;
  - transparence accrue grâce à un recours systématique aux consultations informelles et au suivi des décisions du Conseil d'administration;
  - mise en avant des fonctions de prise de décisions et de gouvernance du Conseil d'administration;
  - meilleure communication permettant aux trois groupes d'échanger leurs points de vue et de parvenir à une position commune en cours de session.

<sup>1</sup> Document GB.310/9/1.

<sup>2</sup> Le groupe consultatif basé à Genève se compose de représentants des secrétariats des groupes des employeurs et des travailleurs, d'un représentant du président du groupe gouvernemental et des coordonnateurs régionaux.

### Les principes directeurs de la réforme

- Dans le cadre constitutionnel de l'Organisation et d'une vision commune quant au rôle et aux fonctions du Conseil d'administration, le paquet de réformes répondait aux principes directeurs suivants:
  - mettre l'accent sur le contrôle des activités du Bureau et veiller à ce que sa gouvernance soit pilotée par les mandants tout en évitant l'écueil de la microgestion;
  - assurer une pleine participation tripartite, fondée sur un engagement actif de la part des trois groupes;
  - donner la priorité aux débats d'orientation et aux débats débouchant sur des décisions, y compris le suivi des décisions du Conseil d'administration et de la Conférence;
  - se conformer à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable;
  - maintenir les conditions propices à des débats stratégiques de haut niveau.
- Sur cette base, la réforme reposait sur quatre grands piliers:
  - l'amélioration du mécanisme d'établissement de l'ordre du jour;
  - la refonte de la structure du Conseil d'administration;
  - l'amélioration de la transparence et le renforcement de l'appui fourni par le Bureau aux mandants tripartites;
  - l'amélioration de la présentation des documents et de la gestion du temps.

### Liste de questions qu'il pourrait être envisagé d'aborder

(Cette liste est donnée à titre purement indicatif et à seule fin de faciliter la réflexion quant aux thèmes de discussion possibles)

- Les objectifs de la réforme sont-ils atteints?
  - La réforme a-t-elle donné plus de poids aux débats d'orientation au sein du Conseil d'administration?
  - La réforme permet-elle aux mandants de mieux prendre la mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et de l'approche intégrée qui y est préconisée?
- Faudra-t-il procéder à des ajustements pour tenir compte des derniers changements intervenus?
  - Comment les changements intervenus récemment, tels que le processus de réforme interne de l'Organisation, la définition des domaines de première importance et l'élaboration du futur cadre stratégique, vont-ils influencer sur la réforme du Conseil d'administration?
- Comment améliorer le mécanisme d'établissement de l'ordre du jour?
  - Est-il possible d'améliorer le rôle joué par le Conseil d'administration dans l'établissement de la liste préliminaire des questions proposées en vue de leur inscription à l'ordre du jour de façon que les membres du Groupe de sélection reçoivent des orientations appropriées?
  - Comment répartir les questions inscrites à l'ordre du jour entre les sections et les segments de manière à axer l'exercice sur la gouvernance et à exploiter effectivement le mandat des divers segments et sections?

- 
- Faut-il rechercher un meilleur équilibre entre les quatre objectifs stratégiques et/ou les domaines de première importance au sein de la Section de l'élaboration des politiques?
  - Comment utiliser une approche plus stratégique et prospective pour planifier les sessions futures du Conseil d'administration?
  - Quelles améliorations ou modifications envisager pour améliorer le processus de décision au sein du Groupe de sélection?
- **Comment améliorer la gestion du temps pour que le déroulement de la plénière continue soit fluide et sans à-coup?**
    - Quelles mesures pourrait-on mettre en place pour que soit assurée la souplesse nécessaire au cas où l'examen d'un point de l'ordre du jour s'avérerait plus court ou plus long que prévu?
    - Comment améliorer le processus de consultations en cours de session sur d'éventuelles modifications du programme de façon à éviter les interruptions ou les suspensions?
- **En ce qui concerne les consultations qui ont lieu avant ou pendant une session, quelles améliorations ou innovations apporter aux modalités existantes pour assurer le même degré de participation des trois groupes?**
    - Quelles mesures adopter pour que chaque point pour décision soumis au Conseil d'administration (y compris sous forme d'une recommandation de son bureau) soit communiqué à ses membres suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent tenir des consultations avec leur groupe ou avec leur capitale?
- **Mise à disposition des documents**
    - Les règles prévoient que tous les documents préparés par le Bureau doivent être accessibles quinze jours ouvrables<sup>3</sup> avant l'ouverture de chaque session, exception faite des documents découlant de réunions qui ont lieu immédiatement avant ou pendant la session du Conseil d'administration, y compris les réunions de son bureau.
    - Comment faudrait-il organiser les consultations du bureau du Conseil d'administration pour que les membres du Conseil d'administration disposent d'informations pertinentes suffisamment à l'avance de sorte qu'ils puissent tenir des consultations avec leur capitale ou avec leur groupe?
- **Autres questions envisageables**
    - longueur, contenu et format des documents du Conseil d'administration;
    - structure/fonctionnement de la Section de haut niveau;
    - choix des dates des sessions du Conseil d'administration (par exemple octobre/novembre);

<sup>3</sup> A l'exception des Propositions de programme et de budget pour lesquelles ce délai est de trente jours.

- processus de présentation/examen des amendements aux points soumis pour décision;
- économies de papier.

Genève, le 8 octobre 2013